



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 21 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un mars, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Brasserie d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

Nombre de délégués en exercice : 69

Qui ont pris part à la délibération : 57

Date de la convocation : 14 mars 2017

PRESENTS :

AVESNELLES
AVESNES SUR HELPE

Monsieur BREUCQ,
Madame DEZITTER a donné procuration à Madame HEVIN,
Monsieur POYART,
Madame DESFOSSEZ,
Monsieur ROUSSELLE,
Madame HEVIN,
Monsieur NIMAL a donné procuration à Madame DESFOSSEZ,

Monsieur BOUTE,
Monsieur GHEZAL,
Madame RICHELIEU,
Monsieur FRANCOIS

BAS-LIEU
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE
BEAURIEUX
BERELLES
BEUGNIES
BOULOGNE SUR HELPE
CARTIGNIES

Monsieur FORET
Monsieur DURSENT
Madame TRAEN
Monsieur JOPEK
Monsieur DUFLOS a donné procuration à Madame MAJKA, conseillère suppléante
Monsieur RATTE
Madame SOUMIER

CLAIRFAYTS
DIMECHAUX
DIMONT
DOURLERS

Monsieur ERPHELIN
Monsieur ETEVE
Monsieur LEBRUN

ECCLES
ETROEUNGT

Monsieur PIOTROWSKI a donné procuration à Madame GRIMIAUX, conseillère suppléante

FELLERIES

Monsieur ANSIAUX
Monsieur JUSTE,
Madame BOUZERE
Monsieur NOYON,
Monsieur LAMBRET

FLAUMONT-WAUDRECHIES	Monsieur VIN a donné procuration à Monsieur CARON, conseiller suppléant
FLOURSIES	Monsieur DELTOUR
GRAND-FAYT	Monsieur SCULFORT
HESTRUD	Monsieur HERBET
LAROUILLIES	Monsieur SALMON
LEZ-FONTAINE	Monsieur DECHERF
LIESSIES	Monsieur SCHUERMANS
MARBAIX	Monsieur DUCANCHEZ
PETIT FAYT	Monsieur ROYAUX
PRISCHES	Monsieur FOVEZ
	Monsieur DE SANTIS
RAINSARS	Madame WATREMEZ
RAMOUSIES	Monsieur DE GROOTE a donné procuration à Monsieur NAVEAU, conseiller suppléant
SAINS DU NORD	Madame BASQUIN,
	Monsieur DESSAINT a donné procuration à Madame BASQUIN,
	Madame LENTIER a donné procuration à Madame BUFI,
	Monsieur DEUDON,
	Madame BUFI,
	Monsieur MARION a donné procuration à Monsieur DEUDON,
SAINT-AUBIN	Madame FREHAUT
SARS-POTERIES	Madame BEUVELET,
	Monsieur LASSAUCE
SEMERIES	Monsieur DEFROIDMONT
SEMOSIES	Monsieur BEUGNIES
SOLRE LE CHATEAU	Monsieur LETY,
	Madame MAREAUX,
	Monsieur BINOIT
SOLRINNES	Monsieur CORBINAUD
TAISNIERES EN THIERACHE	Monsieur CONNART
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Monsieur LEVEQUE

EXCUSES :

AVESNELLES	Monsieur BAROCHE,
	Madame WAUCHER,
	Madame CUVILLIER,
AVESNES SUR HELPE	Madame MASUYER
CHOISIES	Monsieur PAQUET
DAMOUSIES	Monsieur SOIL
DOMPIERRE SUR HELPE	Monsieur LIBERT
FELLERIES	Madame PLUMART
FLOYON	Madame GEBHARDT
HAUT-LIEU	Monsieur CABARET
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Monsieur DOSEN
SARS-POTERIES	Monsieur GILLET

Monsieur le Président accueille les participants en remerciant la commune d'Avesnes sur Helpe pour la mise à disposition de la Salle de la Brasserie. Il demande ensuite à Monsieur HERBET de faire l'appel, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Examen du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durable) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Monsieur le Président présente Monsieur BEZET et Madame DEKEYZER de l'ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre) et Madame DE BAERE du Parc Naturel Régional de l'Avesnois qui vont présenter le projet de PADD.

Il rappelle ensuite qu'une Conférence Intercommunale des Maires (CIM) s'est tenue le 2 mars 2017. Cette conférence marque un temps fort de la procédure du PLUi :

- Elle fait partie des modalités de concertation et de mise en œuvre du PLUi, auxquelles s'est engagée la 3CA ;
- Elle marque un point d'étape et d'avancement des diagnostics (en partie abordés et présentés lors des rencontres en commune) ;
- Elle ponctue les 43 rencontres en communes, riches d'échanges et de premiers débats ;
- Elle enclenche une nouvelle étape : les débats en Conseil communautaire et en Conseils municipaux, ainsi que les échanges avec les Personnes Publiques Associées.

A cette occasion, l'enjeu du débat a été de garantir la fidélité de la restitution des échanges en communes et de déterminer les axes forts et orientations du PADD.

Dans la continuité de la CIM du 2 mars 2017, le présent Conseil communautaire expose les premières lignes du PADD du PLUi de la 3CA, qui sont le fruit :

- Des rencontres en communes qui ont eu lieu entre octobre et décembre 2016, en présence des techniciens de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) et du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA),
- Du projet de territoire de la 3CA ;
- Des premiers éléments du diagnostic du territoire ;
- Des débats en CIM ;
- D'une rencontre avec les personnes publiques associées (PPA).

Ce Conseil communautaire sera succédé par des débats en Conseils municipaux (avril à juin 2017).

Le PADD affiche les grandes orientations politiques du territoire pour les 15 prochaines années. Il exprime une stratégie communautaire.

Il sera nourri de l'ensemble des débats qui auront lieu en CIM, en Conseil communautaire puis au sein de chaque Conseil municipal. Il sera à la croisée du projet de territoire de la 3CA (la vision globale) et des enjeux et besoins relevés lors des 43 rencontres en commune (la singularité). Le PADD sera élaboré dans le respect des documents d'ordre supérieur, notamment du SCoT et de Code de l'urbanisme.

Définition du projet

L'objectif est d'inverser la tendance démographique de ces dernières années pour atteindre une croissance de 1,7 % de la population d'ici à 2036, c'est-à-dire retrouver le même nombre d'habitants qu'en 1990.

Cet objectif s'appuie sur la mise en valeur d'une caractéristique du territoire, qui en fait sa particularité : le bocage.

Ainsi le bocage, dans sa conception dynamique, pourrait être le vecteur du développement du territoire. Il est un marqueur d'identité, une particularité paysagère et une source d'attractivité.

Une série de 3 cartes montre que le bocage, marqueur fort du territoire, permet d'identifier la 3CA à plusieurs échelles :

- Exister à l'échelle régionale : il sert de repère
- Planifier à l'échelle du pôle métropolitain, lieu de réflexion et de consultation sur des projets stratégiques : il permet à la 3CA d'exister aux côtés des autres EPCI
- Organiser à l'échelle de l'arrondissement : il est un élément mis en évidence dans le SCoT Sambre Avesnois.

Il s'agit de décliner l'ensemble des moyens pour s'appuyer sur cette richesse et cette singularité : c'est l'ensemble de ces moyens qui permettront de créer une dynamique positive et d'atteindre l'objectif démographique inscrit dans le SCoT.

Quelle dynamique autour du bocage ?

Cette vision, qui pourrait être passéiste, consiste au contraire à concevoir le bocage comme une « boussole » et un « moteur », qui guideront la 3CA dans un objectif de renouvellement et de développement du territoire.

Cette proposition a été validée par la Conférence Intercommunale des Maires le 2 mars 2017.

Le PADD exprime une vision partagée mais aussi territorialisée et adaptée à chacune des grandes entités qui compose la Communauté de communes.

La synthèse des rencontres en communes a fait émerger des dénominateurs communs, des préoccupations communes à l'échelle de la communauté de communes. Il en ressort une « carte de visite » du territoire, avec les projets, les problématiques et les enjeux des communes.

Un nuage de mots traduit cette carte de visite, au sein duquel chaque mot est associé à l'un des piliers de la dynamique du bocage, engageant ainsi un processus de développement.

Toutefois, toutes les notions sont interdépendantes : elles se complètent.

➤ Pilier 1 : le renouvellement

Comment renouveler le bocage ?

- Le patrimoine : faire perdurer sans figer les patrimoines culturel, paysager et bâti du territoire, s'appuyer sur ce socle historique pour construire le territoire et les paysages de demain.
Exemples : la valorisation des savoir-faire (activités artisanales, activités de transformation, matériaux de construction...) et des richesses du territoire (sites remarquables, patrimoine bâti...); le dialogue entre les différents types de paysages dans un système coopératif et dynamique.
- La biodiversité : accompagner le maintien du bocage et des milieux paysagers qui sont les supports de la biodiversité du territoire, les faire évoluer en affirmant leur rôle dans la découverte du territoire et dans la gestion des risques.
Exemples : lutte contre les coulées de boues, valorisation des entrées de village, prise en compte de la multifonctionnalité des espaces ruraux en y intégrant tous les acteurs (collectivités, habitants, gestionnaires, acteurs économiques...).
- La transition énergétique : renouveler le territoire bocager et se donner comme objectif que le linéaire de haies et les surfaces de prairies ré-augmentent y compris pour la production d'énergies.
Exemples : la filière bois-énergie, la méthanisation...

➤ Pilier 2 : la connexion

Comment connecter le bocage ?

- La mobilité : répondre aux besoins de mobilité quotidienne, faciliter l'accessibilité aux équipements et désenclaver le territoire.
Exemples : la desserte en bus (majoritairement dédiée aux déplacements scolaires); les projets de doublement de la RN2 et de contournement d'Avesnes sur Helpe; la revalorisation des gares; la desserte des grands sites économiques par les poids lourds (laiterie, carrières,...).
- Le numérique : faire de la montée en débit, puis de l'arrivée de la fibre, une opportunité pour le territoire, mais aussi un facteur d'attractivité pour la 3CA et les communes.
Exemples : déploiement des réseaux; développement d'usages et des services; nouveaux métiers; nouvelle économie.
- L'économie : dynamiser l'économie présentielle (basée sur la population réellement présente sur le territoire, y compris touristique; population qui produit et qui consomme), l'économie touristique et l'économie agricole (le bocage est une construction agricole).
Exemples : MusVerre; favoriser l'agriculture biologique (potentiel de distinction à l'échelle régionale); valoriser les types d'agricultures liés au bocage et les filières agricoles.

➤ Pilier 3 : l'aménagement

Comment aménager le bocage ?

- L'habitat : produire l'offre de logements nécessaire aux ambitions démographiques en s'attaquant à la vacance et à la dévitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, ainsi qu'en diversifiant les typologies de logements pour qu'ils répondent à tous les besoins.

Exemples : lutter contre la précarité énergétique ; définir des règles de construction adaptées à leur environnement et à leur contexte socio-économique ; favoriser l'usage des écomatériaux tout en préservant et en valorisant le patrimoine architectural local.

- L'urbanisme : produire et garantir des formes urbaines et architecturales adaptées aux contextes des communes. La densité devra être le double garant d'une intégration optimale dans les villes et villages et d'une consommation maîtrisée des espaces naturels et agricoles.

Exemple : densifier davantage les centres urbains ; urbaniser les dents creuses ; renouveler le tissu urbain existant ; lutter contre la vacance ; réhabiliter les anciens corps de ferme.

- Les zones d'activités économiques : proposer des zones d'accueil pour les entreprises ou leurs extensions.

Exemples : renforcer les zones d'activités économiques existantes ; reconverter les friches ; prioriser les créations nouvelles ; s'adapter aux besoins des entreprises.

➤ Pilier 4 : les services

Comment développer les services au public et aux familles au cœur du bocage ?

- La famille : répondre aux besoins de la petite enfance, de la jeunesse et de toute la famille, afin que le territoire de la 3CA propose une offre de services attrayante.

Exemples : préserver le maillage en assistantes maternelles ; valoriser les écoles, collèges et lycées, développer les activités parascolaires.

- Les besoins spécifiques : permettre à tous d'accéder aux services dont il a besoin, quelle que soit sa situation.

Exemples : insérer vers le monde du travail ; maintenir à domicile des personnes âgées et handicapées ; soutenir les animations et festivités dans les villages et la vie associative ; préserver les services publics.

- La santé : maintenir les équipements de santé sur le territoire afin que tous les habitants puissent y accéder.

Exemples : garantir les conditions nécessaires au maintien de la démographie médicale (hôpitaux, médecins généralistes et spécialisés, infirmières) ; proposer des logements adaptés aux personnes âgées dépendantes ; promouvoir les pratiques nécessaires pour vivre en bonne santé ; apporter des réponses aux personnes ayant des conduites à risques.

Le nuage de mot est ensuite analysé sous l'angle d'un enjeu majeur du développement territorial actuel : la Troisième Révolution Industrielle. Cette dynamique a été initiée par l'ex Région-Nord –Pas-de-Calais et renouvelée dans le cadre de la nouvelle Région Hauts de France. Elle consiste en une mutation économique qui a lieu notamment avec l'avènement du numérique et l'affirmation du développement durable.

Les notions du nuage de mots qui participent à cette démarche sont mises en exergue. Elles démontrent les leviers dont dispose le territoire de la 3CA pour contribuer à la Troisième Révolution Industrielle (exemples : méthanisations, bois énergie, économie circulaire, mutation numérique, ...).

Un projet...quelle déclinaison spatiale ?

L'objectif est de définir les premières esquisses du projet de PADD. Pour cela, il est démontré que le territoire de la 3CA peut paraître homogène d'un premier abord, mais s'avère relativement complexe après une analyse plus fine.

- La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois : un territoire structuré

Une superposition de cartes représente le maillage physique (infrastructures routières et ferroviaires) et le maillage numérique (planning de déploiement de la fibre et de la montée en débit) du territoire de la 3CA. Elle illustre l'homogénéité apparente du territoire, due à sa structuration.

- Par-delà la structuration, une spatialisation complexe

Cette structuration homogène est toutefois dépassée par une multiplicité d'enjeux. Ceux-ci attestent d'une réalité plus complexe, spatialisée grâce à une seconde série de cartes, qui présente trois complexités :

1. Au-delà de l'armature urbaine du SCoT, un territoire multipolaire.

Au maillage d'infrastructures du territoire s'ajoute trois pôles du SCoT Sambre-Avesnois : d'une part le pôle supérieur secondaire, constitué d'Avesnes-sur-Helpe et Avesnelles ; d'autre part deux pôles de proximité, que sont Sains-du-Nord et Solre-le-Château. Ces trois pôles ont été identifiés grâce à la densité de leurs équipements.

Néanmoins, ces trois pôles de l'armature urbaine du SCoT ne reflètent pas complètement la réalité économique du territoire. Il faut ajouter trois autres entités économiques d'envergure :

- La laiterie des Fayts, qui est le plus grand site industriel de la 3CA ;
- L'hôpital départemental de Felleries-Liessies, qui est le plus gros employeur de la 3CA ;
- Le MusVerre, qui est le plus grand équipement touristique de la 3CA.

A noter que ces trois derniers pôles économiques ne sont pas desservis par les axes routiers et ferroviaires structurants du territoire.

2. Au-delà des limites administratives, un territoire vécu.

Le territoire de la 3CA est « quadrillé » par les limites communales des 43 communes. Ces limites ne reflètent pourtant pas le territoire vécu par les habitants.

L'urbanisation – représentée sur la cartographie par les enveloppes urbaines – est un bon indicateur des lieux de vie : il indique les lieux d'habitat, d'équipements, d'emploi, d'activités. La cartographie du diaporama montre que l'urbanisation ne suit pas les limites communales. Les continuités bâties s'étalent entre les communes au point de devenir quasiment imperceptibles dans certains cas.

A contrario, les lieux de vie ne se limitent pas simplement aux secteurs urbanisés. Ils sont connectés à divers bassins de vie :

- Il existe ainsi des communications entre les communes. Le pôle supérieur secondaire d'Avesnes-sur-Helpe et d'Avesnelles, ainsi que les pôles de proximité de Sains-du-Nord et de Solre-le-Château rayonnent auprès des communes alentours : leur diversité d'équipements est attractive pour beaucoup d'habitants. Il en est de même pour les trois pôles économiques (laiterie des Fayts, hôpital départemental et MusVerre), qui génèrent des flux d'activités bien au-delà de leur secteur d'implantation (emploi, tourisme, services).
- De la même façon, les habitudes de vie des habitants ne se limitent pas au territoire de la 3CA. Elles rejoignent les territoires limitrophes du Département du Nord : Maroilles, Aulnoye-Aymeries, centre commercial de Louvroil, Maubeuge, Jeumont, Fourmies, le Val Joly. Les habitants vivent également au-delà des limites départementales en se rendant dans l'Aisne (Le Nouvion-en-Thiérache, La Capelle). Ils dépassent aussi la frontière française en se déplaçant en Belgique.

3. Au-delà du bocage, des paysages divers.

Le territoire de la 3CA est caractérisé par plusieurs éléments :

- Un réseau hydrographique dense, composé de 4 cours d'eau principaux (la Solre, l'Helpe Majeure, l'Helpe Mineure et la Rivière) et des nombreux affluents qui sillonnent les plateaux.
- Un relief vallonné, avec des vallées plus ou moins encaissées et des altitudes variant de 135 mètres à 240 mètres.
- Une omniprésence du bocage sous différentes formes. Plusieurs secteurs sont déterminés selon la densité de haies, le type de haies (basses, arbustives, arborées) et d'arbres, et l'occupation du sol.

Les cours d'eau, le relief et les prairies bocagères ont été déterminants dans l'implantation du bâti sur le territoire. Le nord du territoire, marqué par une forte ruralité, montre une concentration des ensembles bâtis. Plus on va vers le sud, plus les formes bâties sont dispersées.

L'analyse et la combinaison de ces éléments a permis d'identifier 6 unités paysagères dont les contours s'affranchissent des limites communales :

- la Haie d'Avesnes
- la Clairière de Solre-le-Château

- la Solre et ses bois
- le Pays des 2 Helpes
- la Thiérache bocagère
- la Haute vallée de l'Helpe Majeure.

Les caractéristiques spécifiques de ces entités paysagères sont présentées au travers de l'hydrographie et de la topographie, des paysages bocagers rencontrés, des formes bâties principales et de l'occupation des sols.

L'enjeu du débat : un projet partagé sur un territoire varié aux influences nombreuses

L'objet du débat sur le PADD est de déterminer un projet commun pour la 3CA à échéance de 10-15 ans, avec pour objectif d'atteindre une croissance démographique de 1,7 % à horizon 2036 grâce à un outil historique qu'est le bocage.

Le temps des arbitrages sensibles, difficiles, « engageant », interviendra plus tard dans l'élaboration du PLUi. Le débat sur le PADD, affranchi des considérations de constructibilité et de zonage, doit permettre :

- de comprendre ce qu'est le territoire aujourd'hui ;
- de définir ce que les élus projettent pour le territoire dans les 15 prochaines années ;
- de distinguer la 3CA dans un contexte de reconnaissance territoriale (à l'échelle de l'arrondissement au sein duquel les 4 EPCI sont engagés dans une démarche PLUi ; à l'échelle métropolitaine ; au sein de la Région Hauts de France).

Monsieur le Président demande ensuite à Monsieur BEZET comment s'est passé la présentation du projet aux techniciens des PPA.

Monsieur BEZET indique que l'Etat, la Région, le Département et les Chambres consulaires étaient présents. Ces structures comprennent la particularité du territoire et semblent apprécier la dynamique envisagée par le territoire dans le cadre du PADD. Parmi les autres remarques, la chambre d'agriculture a précisé que la vocation économique de l'agriculture devait être encore mieux valorisée. La DDTM a bien noté la présence de friches industrielles, urbaines voire agricoles et indiqué des points de vigilance sur des problèmes particuliers tels les logements vacants. Ces thématiques feront l'objet de zooms et d'études particulières.

Monsieur SCHUERMANS se rappelle de l'étude de « La Voix du Nord » qui faisait allusion à un classement des territoires de la Région Nord-Pas de Calais, repris dans la présentation. Se basant sur l'élaboration de son PLU, il souligne la difficulté du dialogue avec les services de l'Etat. Il pense qu'il faut compléter le terme bocage, par exemple « bocage habité », pour montrer que la population aspire à s'y développer.

Monsieur LETELLIER, directeur général des services, rappelle que « le bocage » n'est pas un objectif en soit. L'objectif est de ramener des habitants en se servant du bocage comme d'un outil. La volonté est de faire évoluer le bocage.

Monsieur BEZET indique que la réaction de l'Etat était due à sa crainte d'une démarche non coordonnée des communes. Le SCoT a permis de lever plusieurs verrous, le PLUi permettra de poursuivre dans cette voie.

Monsieur CONNART se demande pourquoi la commune de Noyelles sur Sambre est encore présente sur les cartes. Cette remarque sera prise en compte pour les prochaines productions.

Monsieur LETY rappelle l'obligation de tenir compte de chacune des communes avec leurs intérêts et faiblesses qu'il faudra développer. Il ajoute que les 10 années du PLUi passeront vite et qu'il faut voir au-delà.

Monsieur le Président rappelle que le PLUi doit correspondre au SCoT, lequel pourra faire l'objet d'une clause de revoyure au bout de trois ans. Monsieur LETELLIER précise que la durée légale de révision d'un PLUi est de dix ans et que le règlement du PLUi doit être partagé au niveau de tous les territoires.

Monsieur BEZET rappelle que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont opposables aux tiers et qu'elles permettent de prendre en compte les particularités locales.

Monsieur FRANCOIS précise qu'il n'y a pas de projet pour le bocage mais dans le bocage, qui retrouve son harmonie.

Monsieur JOPEK rappelle l'importance de développer les services, et souhaite que l'on aille au-delà d'une simple présentation de linéaire de terres,

Monsieur LETY trouve également le terme « bocage » un peu réducteur. Il faut y apporter un regard dynamique et se méfier des interprétations.

Monsieur JOPEK demande des explications sur la 3^{ème} Révolution Industrielle.

Monsieur BEZET lui explique que le terme « bocage » entre parfaitement dans le cadre de la 3^{ème} Révolution Industrielle. Il s'agit d'une dynamique économique initiée en 2013 par l'ancienne gouvernance et reprise à son compte par le nouvel exécutif de la Région des Hauts de France et inspirée des travaux de Jeremy RIFKIN. Elle fait suite aux deux premières révolutions industrielles et est fondée sur les nouvelles technologies et la transition énergétique, appliquées à tous les domaines (habitat, services, emploi, industrie, ...).

Monsieur le Président conclut le débat en soulignant que l'appellation « bocage » doit être retravaillée. La prochaine étape consiste en un débat dans chaque Conseil Municipal.

Il remercie le personnel administratif : la 3CA, l'ADUS et le PNR pour le travail réalisé.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.